

2024-2025

LIVRET D'ACCUEIL

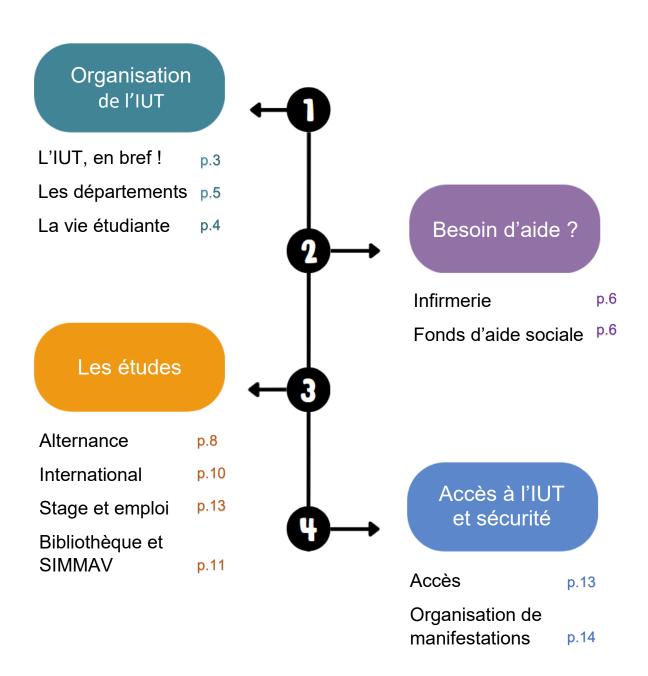
DU DÉPARTEMENT GACO

Livret de l'étudiant

B.U.T. GACO

G A C O

A. TABLE DES MATIERES



Le règlement intérieur de l'IUT..... p.14

B. MEMENTO

IUT de Saint-Etienne – http://www.iut.univ-st-etienne.fr/

28 avenue Léon Jouhaux – 42024 Saint-Etienne cedex 2 04 77 46 33 00 - lut-ste@univ-st-etienne.fr

L'équipe de direction :

Directrice Magali Chaudey Directeur Adjoint, mission Finances, Patrimoine, Insertion Laurent Marconnet Responsable Administrative Mireille Forissier Responsable Service Finances et Patrimoine Souleymane Cisse Chargé de mission Communication, en charge R.S.E. Thierry Brunel Chargée de mission Formation Continue et Alternance Céline Rivat Chargée de mission Numérique Emilie Bruyère Chargé de mission Qualité Christophe Martin Chargé de mission Relations Internationales - Langues Julien Strignano Chargée de mission Référente Langues Muriel Fabrèges

Assistante de direction

Contact Vie étudiante

Océane Vercasson

iut-ste@univ-st-etienne.fr

Vos services:

B_408 Ouvert de 8h00 à 18h du lundi au mercredi, 17h du

jeudi au vendredi 20 04 77 46 33 32

Espace santé Bât H Ouvert de 7h45 à 13h15 et de 14h00 à 18h00 fermeture

à 13h25 le jeudi et 17h00 le vendredi

9 04 77 46 34 81 aylin.gunduz@univ-st-etienne.fr

Service Formations et Entreprises (SFE) Bât A Ouvert au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

- Fermé le vendredi après-midi

2 04 77 46 33 21 iutse-formation@univ-st-etienne.fr

Service Communication Bât A Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le

vendredi après-midi
© 04 77 46 33 29

Service Informatique (SIMMAV) B_425 Ouvert au public de 8h00 à 18h30, 17h00 le vendredi

2 04 77 46 37 10

Relations Internationales Langues (SRIL) Bât A Ouvert au public de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

@ 04 77 46 33 15 iutri@univ-st-etienne.fr

SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

E_062 Permanence de 12h00 à 13h30 mardi (début de

semestres) et jeudi (année)

2 04 77 46 37 98

Bureau des étudiants (BDE IUT) E 060 № 04 77 46 37 99

CROUS - Restauration (Paiement IZLY) Cafét' IUT de 7h30 à 14h30 en semaine (Déjeuner de 11h30 à

14h00)

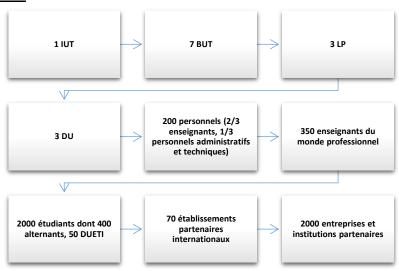
Resto'U (Fac des sciences) de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 19h30 en semaine, de 12h00 à 13h00 le samedi.

C. L'IUT de SAINT-ETIENNE EN BREF

Créé en 1967, **l'Institut Universitaire de Technologie (IUT),** composante de l'Université Jean Monnet (U.J.M.), dispense un enseignement supérieur en formation initiale, alternée et continue destiné à préparer et délivrer des Bachelors Universitaires de Technologie (B.U.T.), Licences Professionnelles (LP) et Diplômes d'Université (DU).

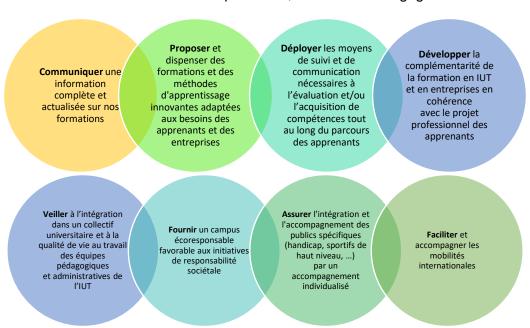
L'IUT est administré par une directrice élue et un conseil présidé par un représentant des milieux professionnels. Le conseil définit la politique générale de l'IUT dans le cadre de celle de l'université et de la réglementation nationale en vigueur dans tous les domaines qui intéressent la pédagogie, les finances, la vie matérielle et le rayonnement de l'IUT.

Quelques chiffres:



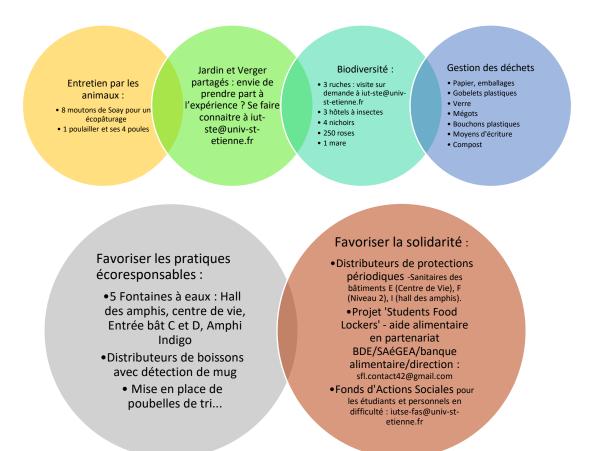
Des engagements forts :

→ 1 certification « QUALITE » depuis 2001, avec comme engagements :





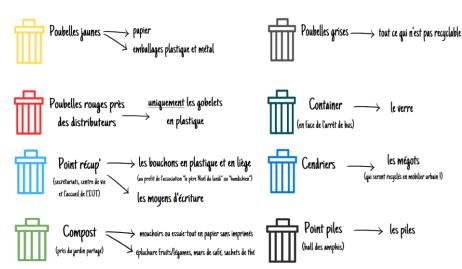
→ 1 démarche « RESPONSABILITE SOCIETALE & ENVIRONNEMENTALE » :



Ces engagements ont permis à l'IUT d'être récompensé en février 2020 par l'attribution du « *Trophée des Campus Responsables Francophones* » catégorie « *Implication des Etudiants* », organisé par l'association Utopies en collaboration avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Et parce que cela nous concerne tous, voici un rappel des règles de gestion des déchets à l'IUT, en sachant que Saint-Étienne Métropole ne relève pas les containers JAUNE s'ils contiennent d'autres déchets que ceux indiqués, ou mis dans des sacs en plastiques opaques, donc on suit les règles :

LES RÈGLES DE TRI A L'IUT



D. LES DEPARTEMENTS

L'IUT est composé de 7 départements :

Département GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	Cheffe de département : Martine Laurent Secrétaires : Fabienne Yatoui, Séverine Dubourgnon	04 77 46 33 81
Département GB - Génie Biologique (Sciences de l'environnement et écotechnologies)	Chef de département : Laurent Marconnet Secrétaire : Florette Ballon	04 77 46 33 41
Département GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	Chef de département : Arnaud Defour Secrétaires: Béatrice Brosse, Sylviane Berder	04 77 46 33 61
Département GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle	Chef de département : Hamid Benaabella Secrétaires : Stéphanie Raberin, Sarah Ouaabi	04 77 46 34 01
Département GMP - Génie Mécanique et Productique	Chef de département : Vincent Vérilhac Secrétaires : Charlotte Ribeyron, Florence Mela	04 77 46 34 21
Département MP - Mesures Physiques	Cheffe de département : Muriel Clerc Secrétaires : Edmée Bacher, Blandine Guinta	04 77 46 34 41
Département TC - Techniques de Commercialisation	Cheffe de département : Françoise Viallon Secrétaires : Nelly Dos Santos, Amandine Mignano	04 77 46 34 61

Les instances du département - Extrait des statuts - titre 4 - Le département :

Les instances du département - Extrait des statuts - titre 4 - Le département	<u>π.</u>
• Animation et coordination des activités pédagogiques, administratives et techniques du Département	nt
• Questions pédagogiques et matérielles intéressant la vie du Département	
• Fonctionnement courant du Département. • Au moins 4 étudiants ou étudiantes élus en font partie	
• Questions concernant exclusivement la pédagogie	

E. COTE VIE ETUDIANTE

Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
Les délégués des étudiants	Election par chaque groupe de TD de 1ère. 2ème, 3ème année d'un délégué et de son suppléant.	Lien entre le personnel, les professeurs et les étudiants Diffusion des informations émanant de l'administration du département Participation aux conseils restreints du département Transmission si nécessaire des demandes d'entrevue ou informations relatives à la vie du groupe de T.D. au département



Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
L'association Etudiante ou BDE <u>au sein du</u> département	Election par l'ensemble de la promotion (généralement en mars) Le président du BDE est en relation avec le chef de département, l'administration, et l'enseignant chargé du suivi de l'association.	département Gestion du local de l'association
Le Bureau Des Etudiants (B.D.E.) <u>de l'IUT</u>	Chaque département y est représenté par un membre de l'association du département ou tout autre étudiant. Le trouver : local E_060 (derrière le centre de vie)	

F. BESOIN D'AIDE?

1. L'infirmerie – l'Espace santé – Les situations de handicap

L'infirmière est à votre écoute au bâtiment H, pour vos soins paramédicaux et toute question concernant votre bien-être physique, social et psychologique. Elle est également référente Handicap pour l'IUT.



La demande d'aménagements d'examens et/ou de concours pour raison de handicap, se fait auprès du Bureau Accueil Handicap (BAH) et doit être effectuée avant le 31 octobre afin d'en bénéficier pour les examens ou concours du 1^{er} semestre ou avant le 28 février pour bénéficier d'aménagements pour le 2^e semestre. (Contact : 04.77.42.17.22 accueilhandicap@univ-st-etienne.fr). Les étudiants concernés doivent se manifester auprès de l'infirmière, dès la rentrée, afin de mettre en place les aménagements d'épreuves avec les secrétariats de département.

L'Université a créé une **cellule d'alerte nommée « alerte et accompagnement – violences et discriminations »** afin de venir en aide aux victimes et témoins de violences et discriminations (Contact : 07 62 67 96 43 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 - cellule.alerte.ujm @ univ-st-etienne.fr).

Des dispositifs existent également dans le cadre **d'appels gratuits et anonymes** sur des thématiques diverses : **mal-être**, **discriminations**, **prévention suicide**, **violences**... https://aides.univ-st-etienne.fr/fr/medico-psychologiques.html.

2. Le fonds d'aide sociale (F.A.S.)

Le F.A.S. est une association d'aide aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Elle est financée par les dons étudiants et personnels.

En cas de difficulté, notamment financière, vous pouvez vous adresser à l'infirmière, à votre secrétaire de département ou à la présidente de l'association (<u>iutse-fas@univ-st-etienne.fr</u>).

3. Le médiateur de l'Education Nationale

Le médiateur (réseau des médiateurs de l'Education Nationale) est une instance qui peut être sollicitée en cas de désaccord avec une décision ou de conflit avec un membre de l'administration. Information sur le site : https://www.education.gouv.fr/cid256/coordonnees-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-des-mediateurs-academiques.html

G. LES ETUDES

1. Etudes et emplois du temps

Les enseignements sont assurés, en IUT, par trois catégories de personnels :

- > Des enseignants et enseignants chercheurs titulaires eux-mêmes issus de l'enseignement supérieur ou secondaire ;
- > Des enseignants vacataires, issus d'établissements supérieurs ou secondaires extérieurs :
- > Des chargés d'enseignement vacataires "professionnels", issus d'entreprises ou d'administrations et chargés d'enseignement à l'IUT.

(en ANNEXE 4, vous trouverez la composition de l'équipe pédagogique du département)

Le calendrier prévisionnel de l'année est disponible en ANNEXE 5.

La consultation des <u>emplois du temps</u> est possible dans l'ENT grâce à 2 onglets : "Mon planning" et "Tous plannings". Pensez à <u>le consulter régulièrement ainsi que votre boîte mail (adresse UJM - espace numérique de travail (ENT) pour être informé des modifications</u>, et, le cas échéant, regarder la synthèse du groupe pour voir les langues vivantes 2 ainsi que les modules à choix.

2. Formation en B.U.T.

La formation en BUT comprend :

- un contrôle continu des connaissances tout au long des 6 semestres qui comprend les devoirs surveillés, les évaluations au cours des séances de T.P., ainsi que toute autre évaluation (par exemple, interrogations en TD);
- des SAé (Situation d'Apprentissage et d'Evaluation);
- du PPP (Projet Personnel et Professionnel);
- des travaux pluridisciplinaires de synthèse ;
- des travaux en laboratoires de langues ;
- > des travaux en salles informatiques ;
- la constitution d'un e-portfolio de vos compétences.

La formation nécessite des temps de travail en complète **autonomie**, offrant à chaque apprenant (étudiant mineur comme majeur) la possibilité de se responsabiliser quant à l'utilisation des équipements, locaux, etc. mais aussi de travailler en équipe entre pairs, sur site ou lors de sorties de terrain. Pour ces travaux, votre enseignant peut vous donner des consignes de sécurité.



Les enseignements sont répartis sur **6 semestres**. Ils font l'objet de Ressources et de SAé (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation) regroupées en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE correspond à un bloc de compétences. La moyenne de chaque UE est calculée en tenant compte de la pondération de chaque ressource et SAE.

Précisions sur ces notions :

Les **ressources** permettent l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales.

Une **SAé** englobe les mises en situation et demande de réaliser une production (matérielle ou immatérielle) proche de celles exigées d'un professionnel. Elle est organisée pour permettre le développement de compétences en sachant choisir les ressources internes et externes à mobiliser et à combiner, mais aussi en se situant régulièrement (en cours de route et en fin de tâche) par rapport à l'objectif qui est fixé.

Quelques exemples : Construction d'une maquette ou d'un prototype, simulateur de ligne de production, enquête de terrain, résolution d'une demande de professionnel...

Le **portfolio** permet de rendre compte de ses progrès et de l'atteinte d'un niveau de développement d'une compétence. Pour cela, l'apprenant sélectionne, organise et commente un échantillon d'expériences et de traces. Cette réflexion permet d'aider à construire son évolution professionnelle et de valoriser ses acquis de formation.

Le/les **stage(s)-intervention(s)** du cursus permette(nt) à l'étudiant de mettre en pratique la formation acquise et démontrer son aptitude à s'adapter à l'environnement de l'entreprise, à analyser le problème posé et à proposer des solutions opérationnelles.

Selon le BUT, vous devez choisir un **parcours de spécialisation** (en 1ère année pour GB, en 2ème année pour les autres départements), et selon le parcours choisi, le BUT se déroule :

- en formation initiale de la 1ère à la 3ème année ;
- en formation initiale la 1ère année puis en alternance sur les 2ème et 3ème année ;
- en formation initiale la 1ère et la 2ème année puis en alternance sur la 3ème année.

<u>Des questions sur vos choix de parcours ?</u> Parlez-en avec votre enseignant référent.

3. Formation en L.P.

La licence professionnelle (L.P.) vise à former des cadres intermédiaires. Les formations de LP à l'IUT se déroulent en **alternance** (cf. article 4), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

La licence comporte des Unités d'Enseignement (UE), le cas échéant, décrites en ANNEXE 6. D'autres documents, comme le règlement des études ou la description détaillée des UE sont accessibles par simple demande au secrétariat du Département ou en consultation sur le site internet de l'IUT (http://www.iut.univ-st-etienne.fr).

La formation en LP comporte un/des **projets tutorés** dont l'objectif principal est, pour l'alternant, d'appliquer des outils découverts dans le cadre de la formation. Ce travail constitue un état des lieux poussé du contexte dans lequel se déroule l'alternance. Réalisés par des groupes d'environ quatre étudiants en relative autonomie, ces projets impliquent un temps de travail important en dehors des enseignements prévus dans l'emploi du temps. Ils peuvent comprendre des visites d'entreprises, des conférences, des jeux d'entreprise et simulations, des recherches documentaires, bibliographiques et des enquêtes de terrain, des missions débouchant sur la résolution de problèmes concrets (études, organisation,...)...

4. Formation en ALTERNANCE

Vous avez choisi l'alternance en BUT ou en LP, pour allier formation diplômante et expérience concrète en entreprise, quelques précisions :

Par principe, la durée du contrat (quand il est conclu à durée limitée) ou de la période d'apprentissage (quand il est conclu dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée) est égale à celle du cycle de formation théorique suivi.

2 types de contrat pour l'alternant selon l'entreprise et/ou l'alternant : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Le centre de formation des apprentis (CFA) est, selon la formation, le CFA-UJM (de l'université) ou un CFA hors mur. Pour les formations intégrées au CFA-UJM, des élections ont lieu en début d'année universitaire pour votre représentation au sein du conseil de perfectionnement. Suivez l'actualité et présentez-vous pour représenter vos collègues apprentis.



<u>a. Le projet professionnel</u> est le projet confié par l'entreprise à l'alternant pendant son année de formation. Le sujet est validé lors de la première rencontre entre les tuteurs

entreprise et IUT et l'alternant. Le projet professionnel fera l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale devant un jury comprenant professionnels et enseignants.

<u>Le Mémoire</u>: Rédigé par le candidat, il doit présenter le travail fourni par celui-ci pendant la durée de son contrat de travail.

<u>La Soutenance</u> s'appuie sur un diaporama et doit avant tout replacer le projet dans son contexte entreprise. Elle n'est surtout pas une copie du mémoire. Le jury attend la fin de la présentation pour poser ses questions et faire ses remarques.

En **ANNEXE 6**, vous trouverez les mentions spécifiques à votre formation, le cas échéant.

b. Droits et devoirs des alternants

Règles applicables en matière de santé et sécurité

L'alternant a un statut de salarié et doit respecter les règles en matière de santé et de sécurité applicables dans le milieu professionnel tant en entreprise que sur le lieu de formation (suivant règlement intérieur applicable).

<u>Droits des alternants</u>: Heures de cours considérées comme temps de travail, rémunération selon l'âge (au minimum 51% du SMIC ou SMC), la durée du contrat et le diplôme, remise d'une fiche de paie, prise en charge de certains frais selon la règlementation en vigueur, droit aux congés payés (acquis sur toutes les périodes contractuelles, et mobilisés qu'au cours des périodes en entreprise), à la protection sociale (maladie, maternité, accidents du travail) mais aussi proposition d'une mutuelle....

<u>Devoirs des alternants</u>: Respect des règles applicables dans l'entreprise (règlement interne et notamment règles d'hygiène et de sécurité) mais également celles applicables à l'IUT (règlement intérieur de l'UJM et de l'IUT, règlement intérieur du CFA pour les apprentis), avoir un comportement approprié, respecter les horaires de travail, l'assiduité aux enseignements, justifier des absences dans les délais...

Le contrat (ou la période d'apprentissage) s'exécute par alternance de périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA). Ces deux types de périodes sont assimilées à des périodes de « travail » effectif, l'apprenti est rémunéré et demeure sous le lien de subordination juridique qui le lie à son employeur. Toute absence de l'apprenti aux cours d'enseignement théorique impose au centre de formation théorique un signalement auprès de l'employeur. La journée d'absence injustifiée pourra alors être défalquée de la rémunération mensuelle de l'apprenti.

Information complémentaire sur : https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-l-iut-de-saint-etienne/alternance/l-apprenti.html .

<u>Des questions sur les aides sociales pour les apprentis</u> ? Contactez le service formations et entreprises (cf. article B.).

Pour vous accompagner, cf. la charte de l'alternance (ANNEXE 3).

En tant qu'alternant :

L'assiduité est obligatoire et contrôlée pour toutes les formations par alternance. Le manquement à l'obligation d'assiduité est un motif de rupture du contrat de travail avec l'employeur.

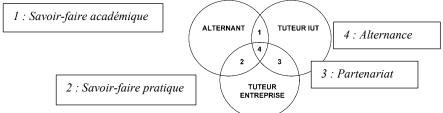
Pour tous les alternants, le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation.

- Toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'alternant (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.
- Les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.
- Les absences pour évènements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.
- Les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celle-ci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.

L'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'Etudiant –salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicité et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées. La période d'absence en formation de l'Etudiant – salarié ne peut donner lieu à un remboursement des heures d'absence de la part des OPCO auprès des entreprises.

c. Le partenariat Alternant/Entreprise/IUT :

Une formation par alternance repose sur un partenariat principalement destiné à faire acquérir des savoirs selon le schéma suivant :



Le lien entre la formation professionnelle dans l'entreprise et la formation technologique de l'IUT se fait à travers le livret numérique d'apprentissage. Ce dernier permettra à votre tuteur entreprise d'évaluer votre travail en entreprise, à l'IUT de suivre activement votre progression. Il doit ainsi être renseigné et à jour au terme de la formation. Il devra être régulièrement utilisé par votre tuteur entreprise pour faciliter la concertation avec vousmême et le tuteur IUT, notamment lors des entretiens communs réalisés au cours de la formation. Pour l'IUT, il permettra de noter les évolutions dans la nature du travail et dans la progression de l'alternant.

Accès à la plateforme pédagogique à distance pour les alternants

Les alternants ont la possibilité d'accéder librement à la plateforme à distance. Cet outil donne accès à de nombreuses informations sous la forme de fichiers téléchargeables depuis l'extérieur de l'IUT : programme pédagogique, calendrier, compte-rendu du comité de pilotage, recrutement, résultats aux examens, modalités pour la rédaction du rapport final, powerpoint et pdf de présentation de la formation, etc.

Plateforme pédagogique Moodle : Sur https://mood.univ-st-etienne.fr/my/ → Indiquez vos identifiants : *login UJM et Mot de passe* → Choisissez votre espace de travail.

Accès aux documents pour les tuteurs entreprise

Les tuteurs entreprise ont la possibilité d'accéder aux documents expliquant le fonctionnement du diplôme (calendrier, consignes de rédaction du mémoire...), sur le livret numérique d'apprentissage ou en se connectant à un système de dépôt de fichiers (type drive). Un lien leur sera envoyé par mail dès le début de la formation (fin septembre).

5. Formation à l'international

Etudier à l'étranger, étudier les langues à l'IUT, venir étudier à Saint-Etienne ?

Le **service des relations internationales/langues** de l'IUT vous aide et vous accompagne dans vos démarches quel que soit votre cas.

Etudiant en B.U.T., vous aurez la possibilité d'effectuer votre stage dans le monde entier, de partir étudier une année entière ou en semestre dans une de nos universités partenaires dans la plupart des pays d'Europe, mais aussi en Asie, en Amérique du Sud, au Canada, et rencontrer des étudiants internationaux (voire les parrainer lors de leur arrivée en proposant votre candidature à iutri@univ-st-etienne.fr).

<u>Côté langues</u>, vous pouvez étudier différentes langues : anglais, espagnol, allemand, italien, portugais, chinois, russe et suivre des cours en anglais dans votre spécialité, sans oublier la possibilité de passer des certifications en anglais et/ou en espagnol.



Venez découvrir toutes ses possibilités lors de notre semaine internationale du 14 au 18 octobre.

6. Les ressources pédagogiques

Pour tous les cours, des supports pédagogiques sont mis à disposition, soit sous forme de polycopiés, soit sur la plateforme de cours en ligne Moodle : Sur https://mood.univ-stetienne.fr/my/ → Indiquez vos identifiants : *login UJM et Mot de passe* → Choisissez votre espace de travail.

7. Les ressources de la bibliothèque

Les étudiants ont accès <u>à la bibliothèque de l'IUT</u> (bâtiment B – porte B408), aux horaires d'ouverture indiqués article B. Vous y trouverez :

Des espaces de travail pour tous vos besoins :

- L'Atelier et les Labs qui permettent le travail en groupe grâce à des équipements adaptés (espace de travail modulable, tableaux blancs, vidéoprojecteurs et écrans mobiles).
- La Salle de travail silencieuse pour un travail individuel.
- Et l'Espace salon qui offre un large choix de journaux, romans, bandes dessinées. <u>Une documentation technique et professionnelle :</u>
 - Les livres et revues spécialisés dans vos enseignements sont tous empruntables sur simple présentation de la carte d'étudiant.
 - La documentation numérique est disponible sur la plateforme BRISE-ES.
 - Vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques de l'Université Jean Monnet et du réseau BRISE (Bibliothèques de l'enseignement supérieur de Saint-Étienne et Bibliothèques municipales).

<u>Un accompagnement vers une recherche d'information experte :</u> L'équipe de bibliothécaires répond à vos questions documentaires et méthodologiques en lien avec vos enseignements (SAé, exposé...)

Informations et Actualités sur : https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/la-vie-de-campus/bibliotheque/actualites-de-la-bibliotheque.html

8. Les ressources du SIMMAV

Les étudiants ont accès <u>au libre-service informatique</u> (bâtiment B – porte B425), aux horaires d'ouverture indiqués Article B.

N.B.: Validation de la charte informatique lors de l'activation du compte étudiant.

Les postes des salles informatiques sont à votre disposition pour tout travail rentrant dans le cadre de vos études à l'IUT. Dans ces salles, il est interdit de manger ou de boire, de jouer en ligne, de déplacer, débrancher ou dégrader le matériel, de tchatter, d'installer et de supprimer des logiciels, d'utiliser les identifiants d'autrui.















Attention : Tout débranchement réalisé doit faire l'objet d'une remise à l'état initial avant son départ.

<u>Vous avez besoin d'un conseil pour acheter un PC</u> ? 2 configurations types vous sont proposées

Standard (bureautique) Budget ~500€

Matériel Nom Commentaire

Processeur Intel Core I3 AMD Ryzen 3 Eviter si possible les Intel Pentium, Intel Celeron

et AMD Athlon

RAM 8 Go minimum 16 Go si possible

Stockage 256 Go SSD minimum

OS Windows 10 ou 11 Famille (ou Pro)

Ecran 15 pouces, 1920x1080p Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel

prolongé

GMP (Station de travail) Budget ~1000€ ou plus

Matériel Nom Commentaire

Processeur Intel Core i5 ou i7 AMD Ryzen 5 ou Ryzen 7

RAM 8 Go minimum

Carte RTX 3050 minimum

Graphique RTA 3030 minimur

Stockage

OS Windows 10 ou 11 Famille (ou Pro)

Ecran 15 pouces, 1920x1080p Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel

prolongé

Vérification de compatibilité pour les machines certifiées ici : https://www.3ds.com/fr/support/materiel-certifie/configurations-materielles-et-logicielles/

Utilitaire pour vérifier l'éligibilité : https://www.3ds.com/fr/support/support-de-la-plate-forme-3dexperience-sur-le-cloud/eligibilite/

Prêts à la demi-journée :

Vous venez au SIMMAV (libre-accès salle B425) muni de votre **carte-étudiant** et demandez à emprunter un ordinateur portable pour la demi-journée.

La réservation est effectuée par les agents d'accueil grâce à la carte-étudiant.

Chaque étudiant est responsable de l'ordinateur qu'il emprunte et est dans l'obligation de le rendre <u>en parfait état</u>. MERCI !

D'autres solutions sont proposées par l'UJM via :

MyUJM Etudiant > Onglet « Tous les outils et services numériques pour vous » > Les aides à l'équipement

Pour rappel, le SIMMAV <u>ne prend pas en charge les ordinateurs personnels</u> des étudiants (réparation, installation des logiciels, ...).

Mais l'UJM propose un tutorat numérique accessible du Lundi eu Vendredi pour vous aider au numéro 04 77 42 17 86 ou via :

MyUJM Etudiant > Onglet « *Tous les outils et services numériques pour vous »* > Le tutorat numérique : https://tne.univ-st-etienne.fr/.

<u>Attention</u>: En référence au règlement intérieur et à la charte informatique, <u>tout non-respect</u> des règles d'usage numérique et du matériel mis à disposition (ordinateurs, petits matériels...) sera sanctionné et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire (qui peut conduire l'étudiant défaillant à une éviction pendant un certain nombre d'années à sa présentation à quelconque examen).

9. Offres de stage et d'emploi

Pour accéder à des **offres ciblées**, offres nationales, offres provenant d'anciens étudiants ainsi que de nombreux contenus d'aide à vos recherches et postuler directement en ligne,



créer des alertes mail en fonction de vos recherches... rejoignez le **Career Center** de l'université Jean Monnet.

<u>Pour vous inscrire</u>: https://univ-st-etienne.jobteaser.com/_ou sur l'application Job Teaser (Google Play ou Apple Store); utilisez impérativement votre adresse mail @etu-univ-st-etienne.fr et choisissez un mot de passe différent de celui de l'Université.

Les offres de stage sont diffusées par voie d'affichage ou par mail dans les départements.

10. Règlement général des études

<u>Le règlement général des études (RGE) est disponible sur l'intranet des étudiants :</u> https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html.

Les étudiants doivent, dès le début de l'année universitaire, prendre connaissance du règlement des études de l'Université Jean Monnet en vigueur et approuvé par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et du calendrier qui s'appliquent à leur formation.

11. Réclamations

En complément du règlement général des études :

Pour toute réclamation concernant les études, la vie dans le département, un mail peut être adressé au. à la chef.fe de département ou à la direction à l'adresse <u>iutse-qualite@univ-stetienne.fr</u>.

Toute réclamation et recours amiable concernant les propositions de la commission du département ou les décisions du jury, peut être faite par mail au directeur (<u>iut-ste@univ-stetienne.fr</u>) et au.à la chef.fe de département.

L'IUT est, au titre de sa démarche qualité, certifié NF Service Formation (norme AFNOR NF214). Pour toute réclamation, une réponse sera apportée dans les 10 jours ouvrés.

Nos formations répondent aux exigences de qualité définies par le Référentiel National Qualité : Qualiopi.

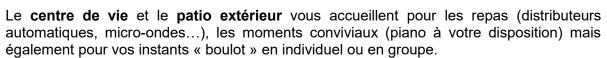
H. LES ACCES A L'IUT et la SECURITE

1. Accès aux locaux universitaires

L'accès aux locaux universitaires peut donner lieu à <u>vérification de la qualité d'étudiants</u> à tout moment (vérification de la carte d'étudiants). Pour des raisons de sécurité, les bâtiments sont sous contrôle d'accès (ouverture avec la carte multiservice).

Horaire d'ouverture de **l'IUT : 7h15 à 19h00 hors vacances scolaires**. Il est interdit de rester dans les salles en dehors de ces horaires.

Horaire d'ouverture du parking étudiants : 7h30 à 19h30 hors vacances scolaires. Les véhicules ne doivent pas rester sur le parking hors ces horaires. Le respect de ce lieu, des personnes et des véhicules est impératif, les incivilités mettant en danger les personnes et/ou véhicules seront sanctionnées et le parking fermé.



L'utilisation des locaux et des équipements doit se faire dans un **respect de tous** (cf. règlement intérieur) et le **tri des déchets** impérativement respecté.

Vous trouverez également vélos chargeurs, babyfoot et table de ping-pong : balles, raquettes sont en prêt à l'accueil de l'IUT (contre carte d'étudiant).

2. Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous.



Alarme incendie:

Dès le retentissement de l'alarme incendie, l'évacuation doit être immédiate par les issues de secours les plus proches, vers l'extérieur et se dérouler dans le calme.

Si vous êtes en présence d'une personne handicapée, aidez-la et favorisez la sortie de plain-pied.

Des plans d'évacuation sont disposés dans les circulations.

Travail en atelier – laboratoire – salle spécifique :

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

Les informations spécifiques au département sont en ANNEXE 4.

3. Organisation de manifestations ou activités au sein de l'IUT

Si vous devez organiser des activités ou manifestations au sein de l'IUT, la direction doit absolument être informée par mail à <u>iut-ste@univ-st-etienne.fr</u> (votre tuteur devant être en copie du mail) en explicitant très précisément le projet, le contexte et les besoins :

- dans les 7 jours avant la manifestation pour des récoltes de fond, sur la base du formulaire que vous trouverez sur l'intranet des étudiants (http://www.iut.univ-stetienne.fr/fr/intranet-des-etudiants-de-l-iut-de-saint-etienne.html);
- au minimum 1 mois avant la date prévue pour des manifestations type remise de prix...

Pour tout événement qui met en jeu l'image de l'IUT ou qui, en raison des personnalités invitées, requiert la présence de la directrice ou de son représentant, il est impératif d'une part de fixer la date au regard de l'agenda de la directrice et d'autre part de prendre rendezvous avec le chargé de mission communication (iutcom@univ-st-etienne.fr).

Rappel : Dans le cadre de cette activité, le DROIT À L'IMAGE, droit pour toute personne de maîtriser l'utilisation de son image, doit être respecté.

I. LE REGLEMENT INTERIEUR de L'IUT

Extrait du règlement intérieur :

Les dispositions sont applicables en sus du règlement intérieur de l'université, à l'ensemble des usagers, des personnels, et plus généralement, à toute personne physique ou morale présente à quelque titre que ce soit dans les locaux de l'IUT.

<u>Comportement</u>: Le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. En particulier, ce respect mutuel et cette civilité se traduisent par l'obligation d'arriver à l'heure, par une tenue correcte, par un comportement discret dans l'enceinte de l'Institut, par l'obligation de tenir propres et en ordre les locaux mis à disposition, et par l'interdiction de boire, de manger, de fumer et de vapoter dans les locaux d'enseignement (y compris les salles en libre-service).

<u>Activités</u>: Aucune activité ne peut se dérouler sur le domaine de l'IUT ou empiéter sur celui-ci si elle n'a fait l'objet d'une décision d'autorisation prise par la direction. Les demandes d'autorisation d'activités devant se dérouler dans les locaux de l'IUT doivent être présentées à la direction au moins 7 jours avant le début de la date d'effet envisagée par le demandeur.

<u>Informatique</u>: L'utilisation des salles informatiques est strictement réservée à des fins pédagogiques. Toute utilisation à des fins illégales et toute violation de la charte informatique peut donner lieu à l'interdiction d'accès aux salles libre-service de l'IUT, sans préjudice des poursuites pénales.

<u>Affichage</u>: Tout affichage au sein de l'IUT, hors panneaux d'affichage spécifiques est prohibé, sauf autorisation de la Direction.

<u>Traitement des déchets</u>: Tous les déchets et détritus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet selon les tris mis en place au sein de l'IUT. Il est interdit d'abandonner bouteilles, canettes, gobelets et emballages sur les pelouses.

<u>Trouble à l'ordre public</u>: En vertu de l'article L811-4 du code de l'éducation nationale, tout acte de bizutage, de violence, de menace, d'atteinte sexuelle, tout acte humiliant ou dégradant et tout harcèlement est interdit. En outre, il peut donner lieu à sanction disciplinaire et à l'engagement de poursuite pénale.

Toute dégradation des locaux, des installations ou du matériel expose son auteur à des sanctions. En vertu du décret du 31 juillet 1985 relatif au maintien de l'ordre dans les enceintes universitaires, en cas de désordre ou de menace de désordre, les enseignements peuvent être suspendus et l'accès aux locaux de l'IUT interdit.

Les jeux de ballons et autres activités sportives non encadrées par du personnel qualifié sont interdits dans l'enceinte de campus.

<u>Sanctions</u>: L'inscription à l'IUT implique l'acceptation et le respect de son règlement intérieur. Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur de l'IUT et de celui de l'Université, pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire engagée à l'encontre de l'étudiant défaillant.

J. DISPONIBILITES DES TEXTES DANS LEUR INTEGRALITE

Les textes ci-dessous sont disponibles dans leur intégralité sur l'intranet étudiant : https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html

- le règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) et notamment ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;
- le règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;
- le règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 ;
- les statuts de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 et le Conseil d'Administration de l'université du 13 mars 2023 ;
- la charte informatique ;
- la charte de l'alternance.

K. ANNEXES

- ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE
- ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE
- ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE CFA DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET
- ANNEXE 4. VOTRE DEPARTEMENT
- ANNEXE 5. PLANNING DE LA FORMATION
- ANNEXE 6. PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME
- ANNEXE 7. SPECIFICITES DU DIPLOME
- ANNEXE 8. CESSION DE DROIT A L'IMAGE / ENGAGEMENT ETUDIANT

ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE



Dans le cadre de sa politique Qualité « <u>NF SERVICE FORMATION</u> » (norme AFNOR NF214), l'IUT prend les engagements suivants :



A destination du public, de nos apprenants (étudiants, alternants, ...), nos entreprises partenaires, nos collaborateurs. L'IUT s'engage à:

Communiquer une information complète et actualisée sur formations nos Proposer et dispenser des formations et des méthodes d'apprentissage innovantes adaptées aux besoins des apprenants et des entreprises Déployer les moyens de suivi et de communication nécessaires à l'évaluation et/ou l'acquisition de compétences tout au long du parcours des apprenants Développer la complémentarité de la formation en IUT et en entreprises en cohérence avec projet professionnel des apprenants Veiller à l'intégration dans un collectif universitaire et à la qualité de vie au travail des équipes administratives pédagogiques et Fournir un campus écoresponsable favorable aux initiatives de responsabilité sociétale Assurer l'intégration et l'accompagnement des publics spécifiques (handicap, sportifs de haut niveau. un accompagnement individualisé ...) par Faciliter et accompagner les mobilités internationales

ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE

CHARTE DE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET **DU RESEAU**

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des étudiants par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Le réseau informatique de l'Université Jean Monnet de Saint-Le reseau informatique de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne est relié par l'intermédiaire du Réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

Les ressources informatiques et les services Internet de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne souscrit à un code de bonne conduite à respecter en matière d'utilisation d'Internet.

Pour accéder aux services informatiques, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

I Principes à respecter :

1/ Finalité de l'utilisation

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet est strictement personnel et incessible. Cet accès est à des fins professionnelles, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de formation, de culture ou de recherche), ou à des fins ludiques (jeux multimédia « en réseau » ou autres).

L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des

2/ Utilisation loyale du réseau

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. De même, la retransmission des messages malveillants, des chaînes, même sous l'apparence d'un but humanitaire est strictement interdite.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

- * s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès. * utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer
- ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements. * appliquer les recommandations de sécurité de
- l'établissement qui permet le raccordement, * signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements. * ne pas installer des logiciels sous licence dont les droits
- n'auraient pas été acquittés.

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner, modifier ou supprimer les dispositifs de sécurité ou de gestion installés sur les postes de travail ou les équipements.

3/ Licéité du contenu échangé

a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers. L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

*L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de

- la licence d'utilisation. * Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux
- autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde.

 * Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des oeuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces oeuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

b. Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits

diffusés à titre confidentiel ou privé. De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris

Chaque utilisateur, qui est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques, s'engage à respecter les règles de déontologie informatique et notamment à ne pas masquer sa véritable identité ou utiliser des comptes autres que les siens. Aucun message ne saurait ainsi être envoyé sous couvert de l'anonymat.

Les usagers ne sauraient créer leur propre liste de diffusion, pour l'envoi en nombre de messages électroniques à la communauté universitaire, sans avoir préalablement recueilli le consentement des personnes concernées ou aviser celles-ci de leur droit d'opposition à une telle utilisation.

Informatique et libertés : La création de tout fichier contenant des informations nominatives personnelles doit faire l'objet d'une déclaration : http://cil.univ-st-etienne.fr

c. Respect de l'ordre public

RENATER ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité

4/ Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et

- s'engage particulièrement:

 à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,
 à ne pas intercepter les communications entre tiers.
- Les fichiers et messages d'un étudiant conservés sur un microordinateur ou sur un serveur sont à usage professionnel, ils doivent être laissés à disposition du service d'enseignement en don'en ette lasses a disposition du service d'enseignement en cas de départ et le responsable peut y accéder en cas d'absence de l'intéressé. Chacun peut disposer d'un espace pour son usage personnel, il lui appartient alors de classer les fichiers ou messages dans un dossier « personnel » ou d'indiquer dans l'objet du message la mention « personnel ». L'accès à ce répertoire ne sera pas possible hors « risque ou événement articulier »

II Sanctions encourues:

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encoure d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès aux ressources informatiques

Par ailleurs, il peut faire l'obiet de poursuites pénales.

ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE – CFA DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

L'IUT a à cœur de former et accompagner ses étudiants et alternants vers l'insertion professionnelle. A ce titre, il définit la présente charte pour ses formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) comme suit :

Les engagements de l'alternant

Je m'engage auprès de l'entreprise à :

- M'investir dans l'équipe de professionnels qui me reçoit ;
- Effectuer les missions qui me sont confiées ;
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise (règlement intérieur, horaires, locaux, équipements et matériel mis à ma disposition) ;
- Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail ;
- Rendre compte à mon employeur et/ou maître d'apprentissage de mes activités dans l'établissement de formation ;
- Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.

Je m'engage auprès de l'IUT de Saint-Etienne :

- À être assidu en formation pendant la durée de mon contrat de travail tant chez mon employeur que dans l'établissement de formation ;
- À répondre aux enquêtes faites par l'IUT pendant et après ma formation.
- M'investir totalement dans ma formation ;
- Rendre compte à l'IUT de mes activités en entreprise ;
- Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à ma disposition ;
- Participer aux épreuves d'examen du diplôme ou du titre préparé.

Les engagements de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise

Nous nous engageons auprès de l'IUT à :

- Respecter le calendrier de formation dans l'établissement de formation :
- Veiller au suivi de la formation par l'apprenti ;
- Contribuer à la progression pédagogique de l'apprenti en lui proposant des situations de travail formatives et variées en lien avec la formation suivie;
- Être en lien régulier avec le tuteur IUT, par contact direct et en utilisant les documents et outils mis à disposition par l'IUT.

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- Faciliter son intégration en lui donnant un cadre de travail lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions ;
- Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme préparé ;
- Veiller au suivi de sa formation, notamment en participant aux rencontres organisées par l'IUT et/ou le CFA et en complétant le carnet de liaison ;
- Respecter la législation du travail : verser à l'apprenti la rémunération qui lui est due, appliquer les règles de durée du travail et de sécurité.

Les engagements de l'IUT et du CFA

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- Dispenser la formation générale, technologique et pratique à laquelle l'alternant et l'entreprise ont souscrit, et qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle :
- L'accompagner tout au long de sa formation et prendre en compte ses éventuelles difficultés ;

• Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents et outils de suivi.

Nous nous engageons auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise à :

- Analyser les tâches accomplies et des savoir-faire acquis en milieu de travail pour proposer les adaptations, le cas échéant, de la formation dispensée à l'IUT;
- Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti ;
- Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'alternant de la formation à l'IUT et alerter sur les difficultés éventuelles ;
- Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'alternant en entreprise et prévenir une rupture du contrat.
- L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle ;
- L'accompagner dans son orientation ;
- En cas de rupture de contrat, l'accompagner dans la recherche d'un nouveau contrat.

Le CFA et l'établissement de formation sont garants du niveau de qualité des formations dispensées selon le référentiel national de qualité Qualiopi. Le CFA s'assure que les critères qualité soient respectés au sein de l'établissement de formation. Le CFA est porteur de la certification qualité pour toutes les formations en alternance relatives aux partenariats en place. Le CFA et l'établissement de formation s'engagent à respecter l'ensemble des critères de qualité définis par la matrice de responsabilité Qualiopi.

ANNEXE 1. VOTRE DEPARTEMENT

La spécialité tertiaire « Gestion Administrative et Commerciale des Organisations » est née en 1994 à l'initiative d'enseignants de l'IUT de Saint-Etienne. Il y a aujourd'hui 16 départements GACO en France métropolitaine.

Le département GACO forme des collaborateurs de gestion polyvalents capables de s'adapter au contexte évolutif de l'entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité (services et industries).

Le B.U.T. GACO permet d'acquérir des compétences dans toutes les dimensions de la gestion, du management, du marketing et de la communication.

La 1ère année est entièrement consacrée au tronc commun avec le développement de compétences dans 3 grands domaines qui illustrent la polyvalence de la formation :

- Gérer un **projet** interne ou externe à l'organisation ;
- Participer au **pilotage** interne de l'organisation ;
- Concevoir la démarche marketing.

A Saint-Etienne, à partir de la 2è année,

les étudiants sont inscrits dans le parcours de spécialisation MdFS - RSE :

Management des Fonctions Supports et Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Ce parcours permet d'approfondir la polyvalence de la formation au sein des fonctions supports tout en se formant à la démarche RSE.

Il en résulte 2 nouveaux blocs de compétences et une adaptation locale forte en RSE

- Participer au pilotage des Ressources Humaines
- Développer une approche conseil
- Accompagner une organisation dans sa démarche RSE

La 2è année s'effectue soit en formation classique (comme la 1ère année) soit en alternance. La 3è année est en alternance.

Le département GACO est reconnu pour son ancrage fort à l'international :

- **Cursus Business English** : avec plusieurs enseignements de spécialité en anglais, dès le semestre 1, pour un groupe d'une vingtaine d'étudiants ;
- Semestre à l'étranger dans des environnements anglophone, hispanophone ou francophone ;
- Accueil, chaque année, d'étudiants étrangers (Erasmus ou autre) qui suivent tout ou partie de la formation, en français ou en anglais.

Les **projets** sont très présents dans la formation : **méthodologie** enseignée au semestre 1, puis mise en œuvre notamment sous forme de **Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (S.A.E.)** avec des jeux d'entreprise, des challenges, des simulations de création d'entreprise, des études de cas, la création de site web...

Les **liens avec les milieux professionnels** prennent différentes formes : stages, alternance, missions pour le compte d'associations locales, challenges en lien avec des entreprises, participation des professionnels aux enseignements, aux comités de perfectionnement, aux commissions de semestre et aux jurys ...

Horaire d'ouverture au public du secrétariat (hors vacances scolaires) :

	Fabienne YATOUI BERINCHE 04 77 46 33 81 fabienne.yatoui@univ-st-etienne.fr		Séverine DUBOURGNON 04 77 46 33 96 severine.dubourgnon@univ-st-etienne.fr	
	Matin Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi	7H45-12H30	13H30-16H45		
Mardi	7H30-12H30	13H30-16H45		
Mercredi	7H45-12H45*		Non définis à la da	ate de l'impression
Jeudi	7H45-12H30	13H30-16H45		
Vendredi	7H45-12H30	13H30-16H30		

^(*) joignable par téléphone ou par mail

Les personnels, l'équipe pédagogique :

Direction du département	
Cheffe de département	Martine LAURENT
Cheffe de département Adjointe	Sophie EYRIGNOUX
Assistantes de département	Fabienne YATOUI – BERINCHE Séverine DUBOURGNON

Pour toute question relative à	Adressez-vous à
Suivi des absences	Secrétariat
Emploi du temps	Secrétariat
BUT 1 Adaptation – Organisation - Besoin de soutien - Réorientation éventuelle Direction des Etudes BUT 1	Question individuelle : votre Tuteur PPP Question des délégués : Léa LOUCHEZ Directrice des Etudes BUT1
Projet Professionnel Personnalisé (PPP)	Sophie EYRIGNOUX - Carole ROZIER Cécile HELLIAN + votre tuteur PPP à partir d'octobre
Stages BUT1	Léa LOUCHEZ jusqu'au bon de commande Puis Secrétariat
BUT2 et BUT3 Pédagogie – Poursuites d'études	Sophie EYRIGNOUX Directrice des études BUT2 et BUT3
Relations entreprises Stages BUT2 et Alternance BUT2 et BUT3	Aurélie MARCHAND
Stages à l'étranger, semestres à l'étranger, DUETI, certification TOEIC	Virginie FERRANTE

Contact - Secrétariat			
	YATOUI - BERINCHE Fabienne	Bâtiment F – porte 348 04 77 46 33 81 fabienne.yatoui@univ-st-etienne.fr	
Assistantes de département	DUBOURGNON Séverine	Bâtiment F - 344 04 77 46 33 96 severine.dubourgnon@univ-st- etienne.fr	

Contact - Personnel enseignant permanent			
Spécialités Responsabilités	NOM Prénom	Contact	
		Bâtiment F – porte 483	
Management des organisations Ressources humaines	BAZDAH Myriam	04 77 46 33 97	
		myriam.bazdah@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment F – porte 344	
TIC – Sites web Correspondant numérique	EYRAUD Rémi	04 77 46 33 86	
general and the second and the secon		remi.eyraud@univ-st-etienne.fr	
Contrôle de gestion - Fiscalité - TIC - PPP		Bâtiment F – porte 454	
- Portfolio Cheffe de département adjointe Directrice des Etudes BUT2 - BUT3	EYRIGNOUX Sophie	04 77 46 33 87	
Référente E-portfolio		sophie.eyrignoux@univ-st- etienne.fr	
Anglais		Bâtiment F – porte 244	
Stages et semestres à l'étranger, DUETI, certification TOEIC	FERRANTE Virginie	04 77 46 33 89	
Coordination Relations Internationales		virginie.ferrante@univ-st-etienne.fr	
Expression et communication - Voltaire		Bâtiment F – porte 483	
PPP	HELLIAN Cécile	04 77 46 33 84	
Correspondante Communication		cecile.hellian@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment F – porte 242	
Marketing	KERGOAT Marine	04 77 46 33 94	
		marine.kergoat@univ-st-etienne.fr	

Economie Suivi des anciens LARDON Aymeric 04 77 46 33 88 aymeric.lardon@univ-st-etienne.fr Piotage comptable et financier - Calculs - Statistiques Cheffe de département Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante Marketing - Achats - Logistique Relations entreprises BUT2 et BUT3 Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication Droit SERVANT Patricia Bâtiment F - porte 244 LAURENT Martine Bâtiment F - porte 244 04 77 46 33 82 martine.laurent@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 95 aurelle.marchand@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 93 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 93 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 93 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 93 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 93 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 93 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Espagnol RI : mobilité sortante hispanophone TESSIER Christel Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 91 christel.tessier@univ-st-etienne.fr		T	
Suivi des anciens LARDON Aymeric LARDON Aymeric Aymeric.lardon@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 361 04 77 46 33 82 martine.laurent@univ-st-etienne.fr Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Marketing - Achats - Logistique Relations internationales : mobilité entrante MARCHAND Aurélie MARCHAND Aurélie MARCHAND Plotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication Droit SERVANT Patricia SERVANT Patricia SERVANT Patricia STRIGNANO Julien STRIGNANO Aur 77 46 33 91 Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr	Farmania		Bâtiment F – porte 344
Piotage comptable et financier - Calculs - Statistiques Cheffe de département Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante LOUCHEZ Léa MARCHAND Aurélie MARCHAND Aurélie MARCHAND Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication Droit Espagnol RI : mobilité sortante hispanophone Piotage comptable et financier Administration du personnel Estratégie - Créativité - Innovation Entrepreneuriat - Management - RSE Aurelie Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr		LARDON Aymeric	04 77 46 33 88
Piotage comptable et financier - Calculs - Statistiques Cheffe de département Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante Marketing - Achats - Logistique Relations entreprises BUT2 et BUT3 Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat Droit Espagnol RI : mobilité sortante hispanophone LAURENT Martine DA 77 46 33 82 martine.laurent@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 244 04 77 46 33 98 lea.louchez@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr			aymeric.lardon@univ-st-etienne.fr
Statistiques Cheffe de département Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante LOUCHEZ Léa Bâtiment F - porte 244 04 77 46 33 98 lea.louchez@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr MARCHAND Aurélie PICARD Vincent Entrepreneuriat PICARD Vincent Entrepreneuriat PICARD Vincent Entrepreneuriat PROZIER Carole Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr	Piotage comptable et financier - Calculs -		Bâtiment F – porte 361
Anglais Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante LOUCHEZ Léa Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante Marketing - Achats - Logistique Relations entreprises BUT2 et BUT3 Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent FIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication Droit SERVANT Patricia SERVANT Patricia SERVANT Patricia Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr	Statistiques	LAURENT Martine	04 77 46 33 82
Directrice des études BUT1 - Stages BUT1 Relations internationales : mobilité entrante LOUCHEZ Léa 04 77 46 33 98 lea.louchez@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication PROZIER Carole Droit SERVANT Patricia SERVANT Patricia SERVANT Patricia STRIGNANO AU 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr	Cherre de departement		martine.laurent@univ-st-etienne.fr
BUT1 Relations internationales: mobilité entrante LOUCHEZ Léa 04 77 46 33 98 lea.louchez@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Plotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent Entrepreneuriat PICARD Vincent ROZIER Carole ROZIER Carole Droit SERVANT Patricia SERVANT Patricia Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 89 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 89 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr			Bâtiment F – porte 244
entrante lea.louchez@univ-st-etienne.fr Marketing - Achats - Logistique Relations entreprises BUT2 et BUT3 MARCHAND Aurélie 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent Bâtiment F – porte 454 PICARD Vincent Entrepreneuriat PICARD Vincent Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 99 Correspondante Communication ROZIER Carole Bâtiment F – porte 363 Droit SERVANT Patricia Bâtiment F – porte 363 Droit SERVANT Patricia 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 91	BUT1	LOUCHEZ Léa	04 77 46 33 98
MARCHAND Aurélie MARCHAND Aurélie 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E-portfolio Correspondante Communication Droit Espagnol RI : mobilité sortante hispanophone MARCHAND Aurélie 04 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 363 O4 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr			lea.louchez@univ-st-etienne.fr
Relations entreprises BUT2 et BUT3 Aurélie Aurélie O4 77 46 33 95 aurelie.marchand@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication Droit SERVANT Patricia SERVANT Patricia Bâtiment F – porte 363 O4 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr			Bâtiment F – porte 454
aurelie.marchand@univ-st- etienne.fr Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent Entrepreneuriat PICARD Vincent PICARD Vincent DIC + Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication PROZIER Carole ROZIER Carole ROZIER Carole Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Stratégie - Créativité - Innovation Entrepreneuriat - Management - RSE TESSIER Christel Droit ROZIER Carole 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr			04 77 46 33 95
Piotage comptable et financier Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent O4 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 363 O4 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Espagnol RI: mobilité sortante hispanophone STRIGNANO Julien PICARD Vincent 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr	Theracions enacprises Borz et Boro	/ turene	
Administration du personnel Entrepreneuriat PICARD Vincent 04 77 46 33 92 vincent.picard@univ-st-etienne.fr TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication PROZIER Carole ROZIER Carole ROZIER Carole Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr STRIGNANO Julien STRIGNANO Julien TESSIER Christel Bâtiment F - porte 246 04 77 46 33 91	Piotage comptable et financier		Bâtiment F – porte 454
vincent.picard@univ-st-etienne.fr TIC - Voltaire - PPP - Portfolio Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication Droit SERVANT Patricia SERVANT Patricia SERVANT Patricia STRIGNANO Julien Bâtiment F - porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F - porte 246 04 77 46 33 91	Administration du personnel	PICARD Vincent	04 77 46 33 92
Coordination PPP et Référente E- portfolio Correspondante Communication ROZIER Carole ROZIER Carole 04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr STRIGNANO Julien STRIGNANO Julien Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 04 77 46 33 91	Entrepreneuriat		vincent.picard@univ-st-etienne.fr
Portfolio Correspondante CommunicationROZIER Carole04 77 46 33 99 carole.rozier@univ-st-etienne.frDroitSERVANT PatriciaBâtiment F – porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.frEspagnol RI: mobilité sortante hispanophoneSTRIGNANO JulienBâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.frStratégie - Créativité - Innovation Entrepreneuriat - Management - RSETESSIER Christel04 77 46 33 91			Bâtiment F – porte 454
Droit SERVANT Patricia Bâtiment F – porte 363 04 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 04 77 46 33 91		ROZIER Carole	04 77 46 33 99
Droit SERVANT Patricia O4 77 46 33 83 patricia.servant@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 O4 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 O4 77 46 33 91	Correspondante Communication		carole.rozier@univ-st-etienne.fr
Espagnol RI: mobilité sortante hispanophone STRIGNANO Julien Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 04 77 46 33 91			Bâtiment F – porte 363
Espagnol RI: mobilité sortante hispanophone STRIGNANO Julien Bâtiment F – porte 454 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 04 77 46 33 91 TESSIER Christel O4 77 46 33 91	Droit	SERVANT Patricia	04 77 46 33 83
Espagnol RI: mobilité sortante hispanophone STRIGNANO Julien 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 O4 77 46 33 91			patricia.servant@univ-st-etienne.fr
RI: mobilité sortante hispanophone Julien Julien 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 Stratégie - Créativité - Innovation - Entrepreneuriat - Management - RSE TESSIER Christel 04 77 46 33 90 julien.strignano@univ-st-etienne.fr			Bâtiment F – porte 454
julien.strignano@univ-st-etienne.fr Stratégie - Créativité - Innovation - Entrepreneuriat - Management - RSE julien.strignano@univ-st-etienne.fr Bâtiment F – porte 246 04 77 46 33 91			04 77 46 33 90
Stratégie - Créativité - Innovation - Entrepreneuriat - Management - RSE TESSIER Christel 04 77 46 33 91			julien.strignano@univ-st-etienne.fr
Entrepreneuriat - Management - RSE			Bâtiment F – porte 246
·	1	TESSIER Christel	04 77 46 33 91
			christel.tessier@univ-st-etienne.fr

Des chargés d'enseignement vacataires professionnels complètent l'équipe pédagogique.

ANNEXE 2. PLANNING

Formation initiale

PLANNING 2024-25

		BUT 1	BUT 2
	Rentrée des étudiants	Pré-Rentrée : jeudi 29 août Vendredi 30 août	Info rentrée : jeudi 29 août
	Cours (ou autres)	Du lun 2 septembre au vend 20 déc	Du jeudi 29 août au vend 20 déc
Examens fin de		Du 2 au 20 décembre	Du 9 au 20 décembre
Semestres 1	Consultation des copies	Sur RV ou Jeu 16 jan matin (secrétariat)	Sur RV ou Jeu 16 jan matin (secrétariat)
Sem	Commission de département	Jeudi 23 janvier de 13h à 14h30 (avec délégués étudiants de 13h à 14h)	Jeudi 23 janvier de 14h45 à 16h (aveo délégués étudiants de 14h45 à 15h30)
	Jury IUT	Jeudi 6 février	Jeudi 6 février
	Cours	Du lundi 6 janv au vend 18 avril. En activité / présence obligatoire j usqu'au vendredi 20 juin	Du lundi 6 janv au vend 11 avril. En activité / présence obligatoire j usqu'au vendredi 20 juin
es 2 & 4	Examens fin de semestre et rattrapages	Du 5 au 16 mai	Examens : semaine du 14 avril Rattrappages : semaines du 7 avril (DS) et du 16 juin (exam fin de semestre)
Semestres	Stage	Du lundi 17 février au samedi 8 mars	Du lundi 21 avril au samedi 14 juin
Sen	Consultation des copies	Sur RV ou Lundi 16 juin (secrétariat)	Sur RV ou Mardi 10 juin (secrétariat)
	Commission de département	Mardi 24 juin (sans délégués étudiants)	Jeudi 26 juin (sans délégués étudiants)
	Jury IUT	Jeudi 4 juillet	Jeudi 4 juillet

	Octobre	Du samedi 26/10 au dimanche 3/11	
Ses	Noël	Du samedi 21/12 au dimanche 5/01	
/acano	Hiver	En stage Du mercredi 25/02 au dimanche 9/03	
	Printemps	Du samedi 19ł04 au dimanche 4ł05	En stage

2ème année de BUT en alternance - Parcours MdFS



CALENDRIER 2024-2025

BUT 2 GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ORGANISATIONS

Parcours Management des Fonctions Supports

SEPTEMBRE 2024						
LUN MAR MER JEU VEN						
2	3	4	5	6		
9	10	11	12	13		
16	17	18	19	20		
23	24	25	26	27		
30						

OCTOBRE 2024						
LUN MAR MER JEU VEN						
	1	2	3	4		
7	8	9	10	11		
14	15	16	17	18		
21	22	23	24	25		
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2024						
LUN MAR MER JEU VEN						
				1		
4	5	6	7	8		
11	12	13	14	15		
18	19	20	21	22		
25	26	27	28	29		

DECEMBRE 2024						
LUN MAR MER JEU VEN						
2	3	4	5	6		
9	10	11	12	13		
16	17	18	19	20		
23	24	25	26	27		
30	31					

JANVIER 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
		1	2	3		
6	7	8	9	10		
13	14	15	16	17		
20	21	22	23	24		
27	28	29	30	31		

FEVRIER 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
3	4	5	6	7		
10	11	12	13	14		
17	18	19	20	21		
24	25	26	27	28		

	MARS 2025					
LUN MAR MER JEU VEN						
3	4	5	6	7		
10	11	12	13	14		
17	18	19	20	21		
24	25	26	27	28		
31						

	AVRIL 2025						
LUN	LUN MAR MER JEU VI						
	1	2	3	4			
7	8	9	10	11			
14	15	16	17	18			
21	22	23	24	25			
28	29	30					

	MAI 2025					
LUN MAR MER JEU VEN						
			1	2		
5	6	7	8	9		
12	13	14	15	16		
19	20	21	22	23		
26	27	28	29	30		
	29-3	0: pont de l'	ascension	(IUT fermé)		

JUIN 2025							
LUN MAR MER JEU VEN							
3	4	5	6				
10	11	12	13				
17	18	19	20				
24	25	26	27				
	MAR 3 10 17	MAR MER 3 4 10 11 17 18	MAR MER JEU 3 4 5 10 11 12 17 18 19				

JUILLET 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
	1	2	3	4		
7	8	9	10	11		
14	15	16	17	18		
21	22	23	24	25		
28	29	30	31			

AOUT 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
				1		
4	5	6	7	8		
11	12	13	14	15		
18	19	20	21	22		
25	26	27	28	29		

* 9 Juin :	Lundi de	Pentecôte	(IUT ferm	é)
------------	----------	-----------	-----------	----

	SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	
1	2	3	4	5	
8	9	10	11	12	
15	16	17	18	19	
22	23	24	25	26	
29	30				

Jour férié
Présence IUT
Soutenance

Joumée de re	Joumée de rentrée :			2024
Date retour dossier entreprise : Commission de département:			01/07/2025 04/09/2025	
Pour mémoire,	vacances u	niversitaires :		
Toussaint	du	26/10/24	au	03/11/24
Noël	du	21/12/24	au	05/01/25
Hiver	du	01/03/25	au	09/03/25
Printemps Fermeture	du	26/04/25	au	04/05/25
Ascension	du	29/05/25	au	30/05/25
Fermeture Été 2025	du	19/07/25	au	18/08/25

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

28 Avenue Léon Jouhaux - CS 92320 42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

(+33) 04 77 46 33 00 // iut-ste@univ-st-etienne.fr



3ème année de BUT en alternance - Parcours MdFS



CALENDRIER 2024-2025

BUT 3 Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Parcours Management des Fonctions Supports (MDFS) Promotion 2023/2025

SEPTEMBRE 2024					
LUN MAR MER JEU VEN					
2	3	4	5	6	
9	10	11	12	13	
16	17	18	19	20	
23	24	25	26	27	
30					

OCTOBRE 2024					
LUN MAR MER JEU VEN					
	1	2	3	4	
7	8	9	10	11	
14	15	16	17	18	
21	22	23	24	25	
28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024					
LUN MAR MER JEU VEN					
				1	
4	5	6	7	8	
11	12	13	14	15	
18	19	20	21	22	
25	26	27	28	29	

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025					
LUN MAR MER JEU VEN					
		1	2	3	
6	7	8	9	10	
13	14	15	16	17	
20	21	22	23	24	
27	28	29	30	31	

FEVRIER 2025					
LUN MAR MER JEU VEN					
3	4	5	6	7	
10	- 11	12	13	14	
17	18	19	20	21	
24	25	26	27	28	

	MARS 2025					
LUN	LUN MAR MER JEU VEN					
3	4	5	6	7		
10	11	12	13	14		
17	18	19	20	21		
24	25	26	27	28		
31						

AVRIL 2025					
LUN MAR MER JEU VEN					
	1	2	3	4	
7	8	9	10	11	
14	15	16	17	18	
21	22	23	24	25	
28	29	30			

MAI 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
			1	2		
5	6	- 7	8	9		
12	13	14	15	16		
19	20	21	22	23		
26	27	28	29	30		

JUIN 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
3	4	5	6			
10	11	12	13			
17	18	19	20			
24	25	26	27			
	MAR 3 10 17	MAR MER 3 4 10 11 17 18	MAR MER JEU 3 4 5 10 11 12 17 18 19			

JUILLET 2025								
LUN	MAR	MAR MER JEU VEN						
	1	2	3	4				
7	8	9	10	11				
14	15	16	17	18				
21	22	23	24	25				
28	29	30	31					

AOUT 2025							
LUN	LUN MAR MER JEU VEN						
				1			
4	5	6	7	8			
11	12	13	14	15			
18	19	20	21	22			
25	26	27	28	29			

*9 Juln : Li	undi de Per	nteoôte (IU)	T fermé)

SEPTEMBRE 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
1	2	3	4	5		
8	9	10	11	12		
15	16	17	18	19		
22	23	24	25	26		
29	30					

Jour férié
Présence IUT
Soutenance

Journée de rentrée :		23/09/	2024	
Date retour dossier entreprise :		01/07/2025		
Commission de département :		04/09/2025		
Jury :			11/09/	2025
Pour mémoire, ve	cances	universitai	165	
Toussaint	du	26/10/24	au	03/11/24
Noti	du	21/12/24	au	05/01/25
Hiver	du	01/03/25	au	09/03/25
Printemps	du	26/04/25	au	04/05/25
Fermeture Ascension	du	29/05/25	84	30/05/25
Fermeture	au	29/05/25	84	Jujus/25
Été 2025	du	19/07/25	au	17/08/25

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

28 Avenue Léon Jouhaux - CS 92320

42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

(+33) 04 77 46 33 00 // iut-ste@univ-st-etienne.fr



3ème année de BUT en alternance - Parcours MRPE



CALENDRIER 2024-2025

BUT 3 Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Parcours Management Responsable de Projets et Entrepreneuriat (MRPE)

	SEPTEMBRE 2024					
LUN MAR MER JEU VEN						
2	3	4	5	6		
9	10	11	12	13		
16	17	18	19	20		
23	24	25	26	27		
30						

OCTOBRE 2024					
LUN MAR MER JEU VEN					
	1	2	3	4	
7	8	9	10	11	
14	15	16	17	18	
21	22	23	24	25	
28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024							
LUN	LUN MAR MER JEU						
				1			
4	5	6	7	8			
11	12	13	14	15			
18	19	20	21	22			
25	26	27	28	29			

	DECEMBRE 2024					
LUN	MAR	MER	JEU	VEN		
2	3	4	5	6		
9	10	11	12	13		
16	17	18	19	20		
23	24	25	26	27		
30	31					

JANVIER 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
		1	2	3		
6	7	8	9	10		
13	14	15	16	17		
20	21	22	23	24		
27	28	29	30	31		

FEVRIER 2025					
LUN MAR MER JEU VEN					
3	4	5	6	7	
10	- 11	12	13	14	
17	18	19	20	21	
24	25	26	27	28	

MARS 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
3	4	5	6	7		
10	11	12	13	14		
17	18	19	20	21		
24	25	26	27	28		
31						

AVRIL 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
	1	2	3	4		
7	8	9	10	11		
14	15	16	17	18		
21	22	23	24	25		
28	29	30				

MAI 2025					
LUN MAR MER JEU VEN					
			1	2	
5	6	- 7	8	9	
12	13	14	15	16	
19	20	21	22	23	
26	27	28	29	30	
	29.20	mont de l'	accencion i	(III FT forms#)	

JUIN 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
2	3	4	5	6		
9 *	10	11	12	13		
16	17	18	19	20		
23	24	25	26	27		
30						

JUILLET 2025					
LUN MAR MER JEU VEN					
	1	2	3	4	
7	8	9	10	11	
14	15	16	17	18	
21	22	23	24	25	
28	29	30	31		

AOUT 2025						
LUN MAR MER JEU VEN						
4	5	6	7	8		
11	12	13	14	15		
18	19	20	21	22		
25	26	27	28	29		

			_
*9 Juln : Li	undi de Pe	enteoôte (II	UT fermé)

LUN	MAR	MER	JEU	VEN
- 1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

SEPTEMBRE 2025

Jour férié
Présence IUT
Soutenance

Journée de ren	trée :		23/09/	2024
Date retour dossier entreprise :			01/07/2025	
Commission de département :			04/09/	2025
Jury :			11/09/	2025
Pour mémoire, vi	res :			
Toussaint	du	26/10/24	au	03/11/24
Noël	du	21/12/24	au	05/01/25
Hiver	du	01/03/25	au	09/03/25
Printemps	du	26/04/25	au	04/05/25
Fermeture Ascension	du	29/05/25	au	30/05/25
Fermeture Été 2025	du	19/07/25	au	17/08/25

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE 28 Avenue Léon Jouhaux - CS 92320 42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2 (+33) 04 77 46 33 00 // iut-ste@univ-st-etienne.fr



ANNEXE 3. PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

Les enseignements du B.U.T. GACO sont répartis sur 6 semestres. Ils font l'objet de Ressources et SAE (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation) regroupées en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE correspond à un bloc de compétences.

Le **tronc commun** comprend 3 UE = 3 blocs de compétences.

- UE1 : Gérer un projet interne ou externe à l'organisation
- UE2 : Participer au pilotage interne de l'organisation
- UE3 : Concevoir la démarche marketing

A partir de la 2è année, chaque étudiant est inscrit dans un parcours de spécialisation avec 2 UE complémentaires correspondant à 2 blocs de compétences spécifiques au parcours.

Les étudiants en BUT1 en 2024-25 Suivront le parcours MdFS-RSE* en BUT2 et BUT3

UE4: Participer au pilotage RH de l'organisation

UE5 : Développer une approche conseil auprès des parties prenantes

Adaptation locale: Accompagner une organisation dans sa démarche RSE

(Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Les étudiants en BUT2 ou BUT3 en 2024-25 sont inscrits dans l'un des 2 parcours suivants

- Parcours MRPE Management Responsable de Projet et Entrepreneuriat
 - UE4 : Accompagner une organisation dans sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
 - UE5 : Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation
- Parcours MdFS Management des Fonctions Supports
 - o UE4 : Participer au pilotage RH de l'organisation
 - o UE5 : Développer une approche conseil auprès des parties prenantes

ATTENTION: Les maquettes suivantes des BUT2 et BUT3 concernent uniquement l'année 2024-25.

La moyenne de chaque UE est calculée en tenant compte de la pondération de chaque ressource et SAE. Chaque semestre validé implique l'obtention de 30 crédits ECTS.

							SAÉ							Resso	ources				
SEMESTRE 1		Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 1.01 - Formaliser le projet d'une organisation	S1.02 Participer au pilotage d'une organisation	SAE 1.03 - Etablir le diagnostic marketing d'une organisation - Recueil de données	51.04 Identifier les compétences professionnelles	Portfolio	RI.01 - Projet Personnel et Professionnel	R1.02 - Langue vivante 1 – Anglais des affaires	R1.03 - LV2	R1.04 - Culture juridique	RI.05 - Fondamentaux de la comptabilité	RI.06 - Fondamentaux de l'économie	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	R1.09 - Fondamentaux du Marketing	R1.10 - Expression et communication
-t				0/							7	efficients							
	UE 1.1	100	10	40%	40					6	-	6		11		8	13		9
	UE 1.2	100	10	40%		30		10		1	1	1	19	12	19	2	2	1	2
	UE 1.3	100	10	40%			40			4	10	8				8		22	8
Total		300	30																
Heures de CM en présentiel													20		11			12	
Heures de TD en présentiel					4	22	17	6	24	1	18	18	10	28	17	2	14	18	10
Heures de TP en présentiel					10	2	2	3		9	12	2		2	2	18	6		10
Projets					10	10	10	10											

							SAÉ							Resso	urces				
SEMESTRE 2		Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% saé	SAÉ 2.01 - Participer à un projet transverse	SAÉ 2.02 - Participer au pilotage d'une organisation - Etude concurrentielle	S2.03 Mener une étude marketing	Stage	Portfolio	R2.01 - Projet personnel et professionnel	R2.02 - Langue vivante 1 – Anglais des affaires	R2.03 - LV2	R2.04 - Droit de l'entreprise	R2.05 - Pilotage comptable et financier- Niveau 1	R2.06 - Economie, Organisations et Développement Durable	R2.07 - Traitement de l'information	R2.08 - Management des organis ations	R2.09 - Marketing d'études	R2.10 - Expression et communication
Gérer un projet	UE 2.1	100	10	40%	26			10	4	7	11	9				12		8	13
	UE 2.2	100	10	40%	1	26		10	3	1	1	1	16	16	11	1	11	1	1
	UE 2.3	100	10	40%	1		26	10	3	5	9	9				12		16	9
Total		300	30																
Heures de CM en présentiel													15		15		15	10	
Heures de TD en présentiel					15	27	13		3	6	12	10	15	32	20	18	15	20	10
Heures de TP en présentiel					8		9			9	18	10		3		17		5	20
Projets					50	25	25		10										

					SAÉ								Ressou	irces				
Parcours MdFS SEMESTRE 3	oefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 3.MDFs.01 - Analyser et améliorer la performance financière et stratégique d'une organisation	SAÉ 3.MDFS.02 - Produire les éléments de gestion à des fins d'analyse : progiciel	SAÉ 3.03 - Collaborer dans le cadre d'un projet transverse - S3	ortolio	R3.01 - Projet personnel et professionnel	R3.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R3.03 - Langue vivante 2	R3.04 - Droit du travail	33.05 - Stratégie d'entreprise	R3.06 - Marketing stratégique et opérationnel	R3.07 - Ressources humaines	R3.08 - Expression et communication	R3.MDFS.09 - Pilotage comptable et financier - Niveau 2	R3.MDFS.10 - Gestion administrative du personnel - Niveau 1	R3.11 MDFS Adapt. locale : Excel
			- 6,	0, 20,	0, 0 1	0, 0	_		- 10		pefficie	_			_			
Gérer un projet	100	4	40%	20		20		7	15	15				14	9			
Participer au pilotage	100	7	40%	20		20		1	3	3	28			20	5			
Concevoir la démarche marketing	100	7	40%	20		20		1	1	1		28	28		1			
Participer au pilotage RH de l'organisation	100	6	40%	10	20	10		5	4	4					5		30	12
Développer une approche conseil	100	6	40%	10	10	20		5	4	4					4	30		13
Total	500	30							<u> </u>									
																		-

						SAÉ								Re	essource	s				
Parcours MdFS SEMESTRE 4	Coefficients par U.E.	சedits ECTS par U.E.	€ SAÉ	AÉ 4.MDFS.01 - Envisager une réation d'activité dans le secteur des fonctions supports des organisations	SAÉ 4.MDFS.02 - Produire les éléments de gestion RH : progiciel	SAÉ 4.03 - Collaborer et rendre compte d'un projet transverse S4	STAGE BUT2	ortfolio	R4.01 - Projet personnel et professionnel	R4.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	84.03 - Langue vivante 2	14.04 - Droit des affaires	R4.05 - Outils de pilotage	R4.06 - Expression et communication	44.MDFS.07 - Introduction à la iscalité d'entreprise	R4.MDFS.08 - Environnement uridique des ressources humaines	44.MDFS.09 - Pilotage Inancier	R4.MDF5.10 - Gestion administrative du personnel - Niveau 2	44.11 MDFS Adapt. locale : conception de site web	R4.12 MDFS Adaptation locale : Base de données
											_	Coefficie								
Gérer un projet	100	3	50%	14		9	20	7	8	9	9		16	8						
Participer au pilotage	100	8	50%	14		9	20	7	5	4	4	19	13	5						
Concevoir la démarche marketing	100	3	50%	14		9	20	7	7	18	10			15						
Participer au pilotage RH de l'organisation	100	8	50%	6	16	1	20	7	1	1	1			1		19		9	9	9
Développer une approche conseil	100	8	50%	14	8	1	20	7	1	1	1			1	19		10	1	8	8
Total	500	30																		

					SAÉ								Ressou	ırces				
Parcours MdFS ALT SEMESTRE 3	Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 3.MDFS.01 - Analyser et améliorer la performance financière et stratégique d'une organisation	SAÉ 3.MDFS.02 - Produire les éléments de gestion à des fins d'analyse : progiciel	SAÉ 3.03 - Collaborer dans le cadre d'un projet transverse - S3	Portolio	R3.01 - Projet personnel et professionnel	R3.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R3.03 - Langue vivante 2	R3.04 - Droit du travail	R3.05 - Stratégie d'entreprise	R3.06 - Marketing stratégique et opérationnel	R3.07 - Ressources humaines	R3.08 - Expression et communication	R3.MDFS.09 - Pilotage comptable et financier - Niveau 2	R3.MDFS.10 - Gestion administrative du personnel - Niveau 1	R3.11 MDFS Adapt. locale : Excel
										C	oefficie	nts						
Gérer un projet	100	4	40%	20		20		7	15	15				14	9			
Participer au pilotage	100	7	40%	20		20		1	3	3	28			20	5			
Concevoir la démarche marketing	100	7	40%	20		20		1	1	1		28	28		1			
Participer au pilotage RH de l'organisation	100	6	40%	10	20	10		5	4	4					5		30	12
Développer une approche conseil	100	6	40%	10	10	20		5	4	4					4	30		13
Total	500	30																

						SAÉ								Re	essources	5				
Parcours MdFS ALT SEMESTRE 4	oefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	AÉ 4.MDFS.01 - Envisager une réation d'activité dans le secteur des fonctions supports des organisations	SAÉ 4.MDFS.02 · Produire les éléments de gestion RH : progiciel	SAÉ 4.03 - Collaborer et rendre compte d'un projet transverse S4	ALTERNANCE BUT2	ortfolio	R4.01 - Projet personnel et professionnel	R4.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R4.03 - Langue vivante 2	R4.04 - Droit des affaires	R4.05 - Outils de pilotage	R4.06 - Expression et communication	R4.MDF5.07 - Introduction à la fiscalité d'entreprise	R4.MDFS.08 - Environnement juridique des ressources humaines	R4.MDFS.09 · Pilotage financier	R4.MDFS.10 - Gestion administrative du personnel - Niveau 2	R4.11 MDFS Adapt. locale : conception de site web	R4.12 MDFS Adaptation locale : Base de données
			- 61	0, 0 0, 0	6	0, 0 ,	•	_		_ \		Coefficie						_ 0 _		
Gérer un projet	100	3	50%	14		9	20	7	8	9	9		16	8						
Participer au pilotage	100	8	50%	14		9	20	7	5	4	4	19	13	5						
Concevoir la démarche marketing	100	3	50%	14		9	20	7	7	18	10			15						
Participer au pilotage RH de l'organisation	100	8	50%	6	16	1	20	7	1	1	1			1		19		9	9	9
Développer une approche conseil	100	8	50%	14	8	1	20	7	1	1	1			1	19		10	1	8	8
Total	500	30																		

					SA	λÉ							Resso	urces					
Parcours MRPE				Analyser et améliorer la ne organisation aux enjeux environnementaux	éaliser une étude/conseil projet eco ou socialement	r dans le cadre d'un projet		onnel et professionnel	nte 1 - Anglais des affaires	ıte 2	ail	d'entreprise	stratégique et opérationnel	humaines	et communication	Communication et marketing	Nouvelles approches de	gement global du rable	Locale: Gestion du point
SEMESTRE 3	Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 3.MRPE.01 - An performance d'une responsables et env	ARPE.02 - Rocadre d'un sable	SAÉ 3.03 - Collaborer transverse - S3	Portolio	R3.01 - Projet perso	R3.02 - Langue vivar	R3.03 - Langue vivante	R3.04 - Droit du travail	R3.05 - Stratégie d'e	R3.06 - Marketing st	R3.07 - Ressources h	R3.08 - Expression e	R3.MRPE.09 - Comm durable	R3.MRPE.10 - Nouve l'entreprise	R3.MRPE.11 - Manage développement dura	R3.12 MRPE Adapt. de vente
											Coeffic	cients							
Gérer un projet	100	4	40%	20		20		7	15	15				14	9				
Participer au pilotage	100	7	40%	20		20		1	3	3	28			20	5				
Concevoir la démarche marketing	100	7	40%	20		20		1	1	1		28	28		1				
Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	100	6	40%	10	20	10		5	4	4					5	18		17	7
Entreprendre	100	6	40%	10	20	10		5	4	4					4		23	10	10
Total	500	30																	

						SAÉ							F	essource	25				
Parcours MRPE SEMESTRE 4	Doefficients par U.E.	crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 4.MRPE.01 - Envisager une création d'activité en intégrant les enjeux environnementaux	AÉ 4.MRPE.02 - Construire un plan d'affaires	SAÉ 4.03 - Collaborer et rendre compte d'un projet transverse - S4	TAGE - Stage S4	Portfolio	84.01 - Projet personnel et professionnel	R4.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R4.03 - Langue vivante 2	R4.04 - Droit des affaires	R4.05 - Outils de pilotage	R4.06 - Expression et communication	84.MRPE.07 - Commerce éco-responsable	R4.MRPE.08 - Responsabilité sociale et environnementale de l'organisation	R4.MRPE.09 - Entrepreneuriat et intrapreneuriat responsable - niveau 1.	R4.10 MRPE Adaptation locale : Marketing digital	R4.11 MRPE Adaptation locale: conception de site web
			- 01	0, 0 0	0)	0, 2	U)	_			Coeffi								
Gérer un projet	100	3	50%	14		9	20	7	8	9	9		16	8					
Participer au pilotage	100	8	50%	14		9	20	7	5	4	4	19	13	5					
Concevoir la démarche marketing	100	3	50%	14		9	20	7	7	18	10			15					
Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	100	8	50%	2	13	8	20	7	1	1	1			1	19	19		4	4
Entreprendre	100	8	50%	20	2	1	20	7	1	1	1			1			19	14	13
Total	500	30																	

						SAÉ						Re	ssourc	es				
Parcours MRPE					er un projetaux it	n projet de ercial dans un		onnelet	e 1 - Anglais des	e 2			ing et a udit	- Management du	eneuriatet nsable - niveau 2	ement	Locale : ernational	pt. Locale : rculture!
SEMESTRE 5		coefficients par U.E.	crédits ECTS par U.E.	%saé	SAÉ S.MRPE.O1 - Piloter enjeux responsables et environne mentaux	SAÉ 5.02 - Conduire un l développe ment comme contexte international	PORTFOLIO	R5.01 - Projet personi professionne I	R5.02 - Langue vivante affaires	R5.03 - Langue vivante	R5.04 - Achats	R5.05 - Logistique	RS.MRPE.06 - Reporting	RS.MRPE.O7 - Manag changement	RS.MRPE.08 - Entreprene intrapreneuriat responsab	R5.MRPE.09 - Maragement resporsable d'équipe	RS.MRPE.10 - Adapt. L Développement à l'inte	RS.MRPE.11 - Adapt. Management Intercul
										Coef	ficient	5						
Gérer un projet	UE 5.1	100	3	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Participer au pilotage	UE 5.2	100	5	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Concevoir la démarche marketing	UE 5.3	100	4	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	UE 5.4	100	9	40%	40			5	5	5			12	11		12	5	5
Ent rep rend re	UE 5.5	100	9	40%	40			5	5	5			8	8	11	8	5	5
Total		500	30				·											

						SAÉ				Resso	urces		
Parcours MRPE SEMESTRE 6		oefficiems par U.E.	crédis ECTS par U.E.	%sAÉ	SAÉ 6.MRPE.OI - Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux responsables et en vironne mentaux	STAGE BUT3	октюпо	.01 - Démarche qualité	R6.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R6.03 - Traitement des données	R6.MRPE.04 - Veille et pilotage dans une approche éco-responsable	R6.MRPE.05 - Négociation et achat responsable	R6.MRPE.06 - Adapt. Locale : Processus RH
		-	0	- 37	vi 8 ≥	in	1	<u>⊮</u> oeffici		œ	2 3	2 2	œ c .
Gérer un projet	UE 6.1	100	3	60%	12,5	35	12,5	15	10	15			П
Participer au pilotage	UE 6.2	100	4	60%	12,5	35	12,5	15	10	15			
Concevoir la démarche marketing	UE 6.3	100	5	60%	12,5	35	12,5	15	10	15			
Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	UE 6.4	100	9	60%	12,5	35	12,5				15	15	10
Ent rep rend re	UE 6.5	100	9	60%	12,5	35	12,5				15	15	10
Total		500	30										

						SAÉ							Res	sources				
Parcours MdFS					r un projetaux organisation	projet de ercial dans un		elet	1 - Anglais des	2			us Ressources	Environne ment juridique	s Sociétés	de Gestion	locale: ernational	locale : unel
SEMESTRE 5		Coefficients par U.E.	crédits ECTS par U.E.	%saé	SAÉS.MdPS.01 - Pilote fonctions support d'une	SAÉ 5.02 - Conduire un déve loppe ment comme contexte international	PORTFOLIO	R5.01 - Projet personnel professionnel	R5.02 - Langue vivame affaires	R5.03 - Langue vivame	R5.04 - Achats	RS.OS - Logistique	R5.06 MDPS Process Humaines - Niveau 1	R5.07 MDPS Environ des RH	R5.08 MDPS Droitdes	RS.09 MDPS Controle	RS.MdPs.10-Adapt. L Développement à l'inte	RS.MdPS - 11 - Adapt. I Management Intercultu
											Coeffi	cients						
Gérer un projet	UE 5.1	100	3	40%	20	20		4	10	6	20	20				Ī		
Participer au pilotage	UE 5.2	100	5	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Concevoir la démarch e marketing	UE 5.3	100	4	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Participer au pilotage RH de l'organisation	UE 5.4	100	9	40%	40			5	5	5			25	20				
Développer un e approche conseil	UE 5.5	100	9	40%	40			5	5	5				10	10	15	5	5
Total		500	30															

						SAÉ					Resso	urces		
Parcours MdFS SEMESTRE 6		iems par U.E.	ECTS par U.E.		MDFS Piloter et rendre e d'un projetaux fonctions t d'une organisation	4LTERNANCE BUT3	ono	- Démarche qualité	- Langue vivame 1 ais des affaires	- Traitement des données	DFS.04 - Gestion de trésore rie	DF.05 - Fiscalité du chiffre res	JPS,06 - Processus ressources res - Niveau2	R6.07 MDPS Adapt. locale : Négociation commerciale et administration des ventes
		Coefficier	Crédits	%saé	SAÉ6.01 I compte d s upport d	ALTER	PORTFOLIO	R6.01	R6.02 -	R6.03	R6.MDPS	R6.MDPS d'affaires	R6.MDPS humaines	R6.07 MDPS Négociation administratik
								C	oefficie	ents				
Gérer un projet	UE 6.1	100	3	60%	12,5	35	12,5	15	10	15				
Participer au pilotage	UE 6.2	100	4	60%	12,5	35	12,5	15	10	15				
Concevoir la démarch e marketing	UE 6.3	100	5	60%	12,5	35	12,5	15	10	15				
Participer au pilotage RH de l'organisation	UE 6.4	100	9	60%	12,5	35	12,5		10				30	
Développer un e approche conseil	UE 6.5	100	9	60%	12,5	35	12,5				15	15		10

					SAÉ Ressources												
Parcours MdFS ALT SEMESTRE 5			par U. E.		1 - Piloter un projet aux port d'une organisation	duire un projet de int commercial dans un rnational		personnel et	evivante 1 - Anglais des	evivante 2	s+8H Adapt. locale	anb	Processus Ressources Niveau1	Erwiro nnement RH	Droit des Sociétés	Contrôle de Gestion	Adapt. Locale: ent à l'international
SEIVIESTRE 5		Coefficients par	Crédits ECTS p	% S.A.É	SAÉ S.MdFS.CI.	SAÉ 502 - Condi développement contexte intern	PORTFOLIO	RSO1 - Projet professionnel	R502-Langue affaires	R503-Langue	R504 - Achats+8H	R5.05- Logistique	R506 MDPS Humaines - Ni	RS07 MDPS juridiquedes	R5.08 MDPS	R509 MDPS	RS.MDPS.10 - Ada Développement d
					Coefficients												
Gérer un projet	UE 5.1	100	3	40%	20	20		4	10	6	20	20					
Participer au pilotage	UE 5.2	100	5	40%	20	20		4	10	6	20	20					
Concevoir la démarche marketing	UE 5.3	100	4	40%	20	20	·	4	10	6	20	20		·			
Participer au pilotage RH de l'organisation	UE 5.4	100	9	40%	40			5	5	5			25	20			
Développer une approche conseil	UE 5.5	100	9	40%	40			5	5	5				10	10	15	10
Total		500	30														

					SAÉ Ressource				irces					
Parcours MdFS ALT		U.E.	U.E.		Piloteret rendre ojetaux fonctions rganisation	വദ		squalité	vante 1 ires	ıt des données	-Gestion de trésorerie	Fiscalité du chiffre	Processus ressources veau 2	dapt. Locale mmerciale et ndes ventes
SEMESTRE 6		Coefficients par L	Crédits ECTS par l	% SAÉ	SAÉ6.01 MDPS P compted'un pro- support d'uneor,	ALTERNANCEBU	PORTFOLIO	R6.01 - Démarche	R6.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R6.03-Traitement	PS.MDPS.04 - Ges	R6.MDPS.05-Fisc d'affaires	R6.MDPS.06 - Pro-	R6.MDFS.07 Adapl Négocation comme administration des
					Coefficients									
Gérer un projet	UE 6.1	100	3	60%	12,5	35	12,5	15	10	15				
Participer au pilotage	UE 6.2	100	4	60%	12,5	35	12,5	15	10	15				
Concevoir la démarche marketing	UE 6.3	100	5	60%	12,5	35	12,5	15	10	15				

						SAÉ Ressources												
Parcours MRPE A	LT	oefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	SAÉ	SAÉ S.MRPE.01 - Piloter un projet aux enjeux responsables et environnementaux	SAÉ S.C2 - Conduire un projet de développement commercial dars un contexte international	октюлю	RS.Cd Projet personnel et professionnel	R502 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R503- Langue vivante 2	RSO4 - Achats	3505-Logistique	RS.MRPE.06 - Reporting et audit	RS MRPE.07 - Management du changement	RS MRPE.08 - Entrepreneuriat et intrapreneuriat responsable - niveau 2	RS.MRPE.09 - Management responsable d'équipe	RS MRPE.10 - Adapt . Locale : Développement à l'international	RS.MRPE.11 - Adapt. Locale: Management Interculturel
		-	-0	%	O O O	W O O	ш.	ш и	ш		ficients	-	ш	шо	ш.=	ш с	ë o	112
Gérer un projet	UE 5.1	100	3	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Participer au pilotage	UE 5.2	100	5	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Concevoir la démarche marketing	UE5.3	100	4	40%	20	20		4	10	6	20	20						
Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	UE5.4	100	9	40%	40			5	5	5			12	11		12	5	5
Entreprendre	UE 5.5	100	9	40%	40			5	5	5			8	8	11	8	5	5
Total		500	30															

					SAÉ Ressources								
Parcours MRPE ALT SEMESTRE 6		Coefficients par U.E.	its ECTS par U.E.	чц	SAÉ G.MRPE.CI Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux responsables et environnementaux	4LTERNANCE BUT3	октюлю	1-Démarche qualité	5.02 - Languevivante 1 Anglais des affaires	36.03 - Traitement des données	%.MRPE.04 - Veille et pilotage dans une approche éco-responsable	%.MRPE.05- Négociation et achat esporsable	%6.MRPE.06 - Adapt. Locale: Processus RH
		oet	crédits	% SAÉ	sAÉ(LTE	ğ	36.01	76.02 Parel	76.α	29 S	8 8	795.N
					,, o -		C	oeffici	ents	_			
Gérer un projet	UE 6.1	100	3	60%	12,5	35	12,5	15	10	15			
Participer au pilotage	UE 6.2	100	4	60%	12,5	35	12,5	15	10	15			
Concevoir la démarche marketing	UE 6.3	100	5	60%	12,5	35	12,5	15	10	15			
Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	UE 6.4	100	9	60%	12,5	35	12,5				15	15	10

ANNEXE 4. INFORMATIONS SPECIFIQUES AU DIPLOME CONCERNE

1- ABSENCES, RETARDS, DEROULEMENT DES CONTROLES

Toute absence doit être justifiée. La validité du justificatif est appréciée par le département.

ABSENCES et RETARDS : voir aussi le règlement général des études

Une absence est comptabilisée à partir d'une heure d'absence dans une demi-journée.

A la quatrième absence non justifiée au cours du semestre, l'étudiant reçoit un avertissement écrit. Au-delà de la quatrième absence injustifiée, la moyenne pourra ne pas être calculée (semestre non évalué). Si les conditions d'assiduité sont respectées au semestre suivant, le semestre précédent est rendu évaluable de droit.

■ ABSENCE en CM, TD, TP : à justifier au secrétariat dès le retour à l'IUT

Formulaire blanc d'absence + justificatif agrafé

- RETARD en CM, TD, TP: se former à l'IUT c'est se préparer à la vie professionnelle et à ses règles, dont la première est la ponctualité. En conséquence, les étudiants pourront se voir refuser l'accès aux CM, TD ou TP, en cas de retard. Leur retard sera alors traité comme une absence.
- ABSENCE à un contrôle : à justifier au secrétariat dès le retour à l'IUT

Formulaire rose d'absence + justificatif agrafé

Dans le cas particulier d'une <u>absence pendant les examens de fin de semestre</u>, celle-ci doit être <u>signalée le jour même au secrétariat par téléphone ou par mél</u> pour permettre l'organisation éventuelle d'un rattrapage.

Toute absence à un contrôle, <u>non signalée dans les temps</u> ou dont le justificatif ne serait pas considéré comme valable, ne permet pas de rattrapage et entraîne la **note "0"**.

Toute absence en rattrapage entraîne la note « 0 ».

■ ABSENCE de professeurs : En cas d'absence non signalée d'un professeur, les étudiants attendront une dizaine de minutes, puis les délégués iront au secrétariat pour prendre des instructions. Si le secrétariat est fermé, au bout de 20 minutes les étudiants pourront partir.

Lorsqu'un professeur doit s'absenter pour accomplir une mission, les étudiants en sont avertis en temps utile et un rattrapage du cours est organisé.

La date et l'heure du rattrapage du cours sont affichées sur le panneau d'informations des étudiants ou communiquées par mel ou sur l'emploi du temps en ligne.

DEROULEMENT des CONTROLES : voir règlement général des études

2- TELEPHONES et ORDINATEURS portables

- Les téléphones doivent être éteints pendant les cours.
 Dans le cas contraire, l'étudiant pourra être exclu de cours et son absence sera considérée comme injustifiée.
- Utilisation des ordinateurs portables pendant les cours : voir avec chaque enseignant.

ANNEXE 5. ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

Les annexes 8A et 8B sont à rendre aux directrices des études

Attention Tout étudiant qui ne répondrait pas à cette obligation sera exclu des cours

8A/ Droit à l'image

Consentement à la prise de vue et autorisation de publication

Vu la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vu le Code pénal (notamment article 226-1 et 226-8),

Je soussigné(e),
Nom
Prénom(s) Domicilié(e)
Téléphone : Courriel : @ Courriel : @
Si vous êtes mineur, nom, prénom et téléphone de vos représentants légaux :
Autorise l'IUT de Saint-Etienne à utiliser les images photos et vidéos me représentant et prises sur le site de l'IUT de Saint-Etienne pendant l'année universitaire dans le cadre d'activités de promotion ou de valorisation. Ces images seront exploitées, diffusées et reproduites sur support numérique dans le cadre d'une communication interne et/ou externe sur les réseaux sociaux de l'IUT et sur le site internet de l'IUT de Saint-Etienne. Toutes ces utilisations s'effectueront dans un cadre exclusivement institutionnel. Cette autorisation est conférée à titre gracieux. Elle est valable à compter de la signature de la présente et jusqu'à trois (3) ans. Je reconnais être informé(e) du droit de demander que mon autorisation soit retirée.
Fait à Le Signature et mention " <i>Bon pour accord</i> "

8B – Engagement étudiant

Engagement des étudiants / alternants

Je soussigné(e)	_, étudiant(e) enannée, du
département	., déclare avoir pris connaissance dans
leur intégralité :	
- du règlement général des études vot	é par la CFVU (commission de la formation
et de la vie universitaire) en vigueur	pour l'année d'inscription concernées et
notamment de ses annexes relatives a	ux enseignements à l'IUT ;
- du règlement intérieur de l'universit	é approuvé par le conseil d'administration
de l'université Jean Monnet en date d	u 27 avril 2015 ;
- du règlement intérieur de l'IUT ap	prouvé par le conseil d'IUT en date du
15 novembre 2022 ;	
- du livret de l'étudiant,	
- et pour les alternants de la charte de	l'alternance.
A Sa	aint-Etienne, le
	Signature de l'étudiant.e

Pour l'étudiant mineur, signature du représentant légal en sus de celle de l'étudiant :



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux









28, avenue Léon Jouhaux | CS 92320 | 42023 Saint-Etienne cedex 2 | Tél . 04 77 46 33 00 | email : iut-ste@univ-st-etienne.fr

